



**MAIRIE
DE
LA SAUNIÈRE**

Tél : 05.55.80.01.66

mairie.sauniere@orange.fr

CREUSE – NOUVELLE AQUITAINE – REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2026

PROCES VERBAL

Etaient Présents :

ZAPATA Annie, BOUILLET Nelly, BILLON Stéphane, COTTAZ Gilles, GUILLOT Frédéric, LARENAUDIE Anthony, LE GALLIARD Frédéric, VIAL Alain.

Etaient Absents Excusés :

CATY Francine donne pouvoir à BUDNY-GALA Lydia,
HERITIER Alban donne pouvoir à Frédéric LE GALLIARD,
POUTARD Sébastien donne pouvoir à ZAPATA Annie

Etaient Absents Excusés :

BUDNY-GALA Lydia

Etaient Absents Non Excusés :

DELAGÉ Patrick, LE COSTOEC Thierry

Est désigné Secrétaire de séance :

POUTARD Sébastien

1-APPROBATION PROCES VERBAUX CONSEIL MUNICIPAL :

Le procès-verbal du 8 décembre 2026 est approuvé à l'unanimité

2-POINT COMMISSION TRAVAUX :

M. GUILLOT prend la parole pour faire le point sur les différents dossiers et chantiers en cours :

SALLE POLYVALENTE :

- Aménagement du comptoir « bar » : le devis pour le réfrigérateur double a été reçu en mairie. Il sera installé dès sa réception. Cette nouvelle installation permettra de mettre en place un accès PMR au bout du comptoir avec une tablette
- Sonorisation : les éléments ont été installés pour le repas des aînés. L'emplacement des enceintes et de la boîte contenant la table de mixage n'est pas optimum. La commission propose d'installer de manière définitive l'ensemble du matériel sur le mur du fond. Une entreprise d'électricité a été démarchée afin d'assurer la mise aux normes électriques (notamment le couplage avec l'alarme incendie).

ECOLE :

Suite à la présentation du PPMS renouvelé, il s'avère que la pose de film sans teint n'était qu'une préconisation. De ce fait, il ne sera pas installé sur les vitrages de l'école maternelle.

ROUTE DU GOYAU :

La mise en place de l'aménagement et sa signalétique devrait se faire d'ici fin février. Nous sommes toujours dans l'attente du courrier d'engagement de l'entreprise Eurovia pour la réfection de la fin de la Route du Goyau et le dégagement des chambres télécom et de la réfection du PATA sur les routes communales. M. COTTAZ va recontacter l'entreprise pour faire le point.

FIBRE OPTIQUE BÂTIMENT COMMUNAL :

Un devis a été demandé pour le raccordement du nouveau bâtiment communal à la fibre optique. Un premier devis a été reçu pour un montant de 4 000 €.

ATELIERS MUNICIPAUX :

La porte de l'atelier devrait être changée au mois de mars 2026. Ce changement fait suite au sinistre de septembre 2024.

DISTRIBUTEURS PLACE DE L'ECOLE :

Les travaux d'alimentation électrique pour le nouveau distributeur ont été effectués. Il s'avère que le dysfonctionnement constaté courant décembre était lié à l'appareil.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Nous sommes en attente de plusieurs devis pour le changement des ampoules grillées de l'éclairage public.

GRENIERS ECOLE-MAIRIE :

Suite aux passages de la commissions de sécurité, il a été rappelé la nécessité de vider les deux greniers au-dessus de l'école élémentaire et de la mairie.

Un point sera fait prochainement afin d'organiser le tri et le désencombrement.

3-POINT COMMISSION FINANCES :

Madame le Maire reprend la parole pour faire le point :

OUVERTURE DES CREDITS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2026 :

En vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, et afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services de la commune, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'ouverture d'une ligne de crédit représentant un quart des crédits d'investissement ouverts en 2025, soit la somme de 56 416,13 €. Cette ligne de crédit sera utilisée pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants (10 voix), le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à (délibération 2026-01) :

- ***Ouvrir une ligne de crédit représentant un quart des crédits d'investissement ouverts en 2025***

MODIFICATION DELIBERATION 2025-32 :

Les services de la Préfecture ont lancé un appel à projet pour des subventions sur la vidéoprotection (FIPD).

Madame le Maire informe que la demande de subvention va être faite et que le plan de financement sera modifié au vu des aides possibles.

BUDGET PREVISIONNEL 2026 :

Madame le Maire propose d'intégrer au budget 2026 les projets suivants, pour la prochaine équipe municipale :

- Augmentation des charges de personnel (cotisations CNRACL et Complémentaire Santé),
- Achat d'un logiciel de gestion pour le cimetière,
- Reliures des registres d'Etat Civil,
- Equipements tracteur communal (fourche-palette + godet)
- Reprises de concessions (2me phase avec environ une dizaine de sépultures).

Des devis ont été demandés.

4-VENTE DES TERRAINS :

Madame le Maire fait un point sur l'avancée des dossiers :

MAISON 4, PEU LEBY :

Nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous pour la signature du compromis de vente avec la locataire actuelle.

ROUTE DE MEMINAS :

Nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous pour la signature du compromis de vente. Suite à une erreur matérielle sur le permis d'aménager déposé fin 2025, un nouveau dossier vient d'être déposé.

LA CORRESPONDANCE :

Le compromis de vente a été signé le XX janvier 2026. La procédure de vente suit son cours.

5-POINT COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNICATION :

M. LE GALLIARD prend la parole pour faire le point :

TDLS :

La commission propose de créer un panneau qui sera disposée dans le bourg (emplacement précis à définir) afin d'informer les randonneurs des différents parcours se situant sur la commune. De plus, la signalétique actuellement en bois, sur le parcours, s'avère être usée par les intempéries (actuellement en bois).

Des devis pour le panneau principal et la signalétique vont être demandés.

Madame BOUILLET prend la parole pour les points suivants :

ANIMATION BIBLIOTHEQUE :

Plusieurs animations organisées par la bibliothèque ont eu lieu. Toutefois, il s'avère que pour les personnes ne connaissant pas notre commune, il serait nécessaire d'investir dans une signalétique durable pour le local associatif.

Plusieurs devis vont être demandé afin des les intégrer au budget 2026.

ANCIENNES TABLES D'ECOLE :

Dans le cadre du désencombrement des greniers, il va être proposé à la population la vente des anciens bureaux des écoles. Le mobilier sera proposé moyennant un don libre pour une association, la « vente ».

Notre secrétaire de mairie doit au préalable se renseigner auprès des services de l'Etat quant à la faisabilité de cette démarche.

Madame ZAPATA reprend la parole pour le dernier point de cette commission :

SALLE POLYVALENTE :

Suite à la mise en place de la sonorisation et aux nombreuses locations de notre salle polyvalente, Madame le Maire propose les éléments de tarification suivants :

- Tarif location de la salle : pas de changement,
- Location sonorisation : 50 €/WE
- Cautions :
 - o Salle : 500 €
 - o Sonorisation : 500 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants (10 voix), le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à (délibération 2026-02) :

- ***Mettre en place un tarif de location pour la sonorisation,***
- ***Mettre ne place les cautions comme précédemment énumérées.***
- ***Appliquer ces nouveaux tarifs dès la mise en place définitive de la sonorisation.***

6-RESSOURCES HUMAINES :

Madame le Maire fait un point sur les recrutements :

- Secrétaire de mairie : le contrat a été renouvelé au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 1 an,
- Agent technique : l'offre est en cours est le renouvellement sera effectif au 10 mars 2026, pour une durée de 3 ans.

7-PROCEDURE D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE (PARCELLES AB 115, 116, 122 et 123)

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la « tutelle » du propriétaire des parcelles route de Saint Yrieix Les Bois lui envoyé un courrier le 22 décembre (soit 2 jours avant la fin du délai du Procès-verbal n° PV01-2025 pour informer la commune que les travaux d'élagage seront effectués au plus tard le 31 décembre 2025. A ce jour, aucun des travaux cités dans le procès-verbal n'ont été entrepris.

De plus, un mail en date du 30 janvier demandé si la commune prend le relai de l'assurance pendant la procédure. Nous sommes dans l'attente d'un retour de notre assureur mais il n'y a pas de raison que la commune prenne le relai et n'a souscrit aucun contrat à ce sujet.

Madame le Maire a contacté l'AMF pour connaître les suites à donner à ces courriers et à la procédure.

Au vu de tous ces éléments, Madame le Maire propose de continuer la procédure d'abandon manifeste.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants (10 voix), le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à (délibération 2026-03) :

- ***Continuer la procédure d'abandon manifeste,***
- ***Procéder à toutes les démarches administratives liées à cette procédure.***

8-ELECTIONS MUNICIPALES :

Madame le Maire rappelle que les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Afin d'organiser la tenue du bureau de vote, les conseillers sont invités à compléter les plannings mis à leur disposition. Ces plannings pourront être modifiés en fonction des disponibilités des élus absents ce jour et des personnes qui seraient volontaires pour participer à la tenue du bureau de vote.

9-RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Madame le Maire informe que le recensement de la population se terminera le 14 février 2026. A ce jour, 12 logements ne se sont pas encore recensés.

10-ARCHIVES DEPARTEMENTALES :

Madame le Maire résume la visite et le compte-rendu du représentant des Archives Départementales :

- Etat Civil : la commune a du retard sur les reliures des registres. Les reliures étant obligatoires, il est demandé de se mettre en conformité.
- Délibérations et Arrêtés : la commune a du retard sur les reliures des registres. Les reliures étant obligatoires, il est demandé de se mettre en conformité.
- Local Archives : il permet de stocker les archives dans de bonnes conditions
- Cartes cadastrales : il est préconisé à la commune, au vu de l'état des reliures (les documents étant bien conservés) de déposer ces documents auprès des Archives Départementales. Les cartes seront scannées et mise à disposition de tous. Ce dépôt permettrait de les stocker dans de meilleures conditions au vu de leur grande taille.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants (10 voix), le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à (délibération 2026-04) :

- ***Déposer les documents préconisés auprès des Archives Départementales.***

11-INFORMATION(S) DIVERSE(S) :

SPECTACLE 15 FEVRIER :

La Commune de La Saunière, en partenariat avec le théâtre Jean Lurçat d'Aubusson, propose en pièce de théâtre qui aura lieu le dimanche 15 février à 17h30 à la salle polyvalente.

ABC DE LA BIODIVERSITE :

Dans le cadre de l'ABC de la Biodiversité organisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, une animation aura lieu le vendredi 13 mars de 14h à 16h, à La Saunière.

Les classes étant acceptées, l'information a été transmises aux enseignantes de notre école.

L'ensemble de l'ordre du jour étant traité, la séance est levée à 20h45.

Le Maire

Le Secrétaire

Annie ZAPATA

Frédéric LE GALLIARD